

DÉPARTEMENT  
DE LA MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE SÉZANNE

ARRONDISSEMENT  
D'ÉPERNAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 24 novembre 2022

.....

L'an deux mil vingt-deux, le 24 novembre à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal de Sézanne s'est assemblé dans la salle ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Sacha HEWAK, Maire, en vertu d'une convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 17 novembre 2022.

Etaient présents : M. AGRAPART, Mme LEPONT, M. THUILLIER, M. GERLOT, M. LAJOINIE, M. MILLOT, Mme BARCELO, M. PERRIN, Mme DANTON-GALLOT, Mme DE SOUSA, Mme BASSELIER, M. DE ALMEIDA, M. ADNOT et Mme GUERITTE.

Etaient absents et excusés : Mme CABARTIER, M. BACHELIER, Mme BLED, Mme CHARPENTIER, M. MONTIER, Mme DA SILVA, Mme LEMAIRE, M. LOUIS, M. QUINCHE, Mme PICOT, M. LÉGLANTIER, et M. ODUNCU. Mme CABARTIER, M. BACHELIER, Mme CHARPENTIER, Mme DA SILVA, Mme LEMAIRE, M. LOUIS, M. LEGLANTIER et M. ODUNCU ayant respectivement donné pouvoir à M. AGRAPART, Mme BARCELO, Mme LEPONT, M. HEWAK, Mme GUERITTE, M. MILLOT, M. ADNOT et M. THUILLIER.

Mme BASSELIER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Droits de place et d'occupation – Tarifs des cirques

RS/N° 2022 - 11 – 07

Vu la délibération n° 2021-12-19 fixant les différents tarifs de droits de place et d'occupation et les tarifs des cirques à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,

Considérant qu'il y a lieu de réviser ces tarifs,

Après examen en séance privée des commissions, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Article 1 – fixe comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 les différents tarifs de droits de place et d'occupation :

Terrasses

- |  |                               |
|--|-------------------------------|
| - 1 <sup>ère</sup> catégorie (à l'intérieur de l'enceinte des mails) | 11,55 € le m <sup>2</sup> /an |
| - 2 <sup>ème</sup> catégorie (à l'extérieur de l'enceinte des mails) | 5,90 € le m <sup>2</sup> /an  |

Etalages

- |  |                               |
|--|-------------------------------|
| - 1 <sup>ère</sup> catégorie (à l'intérieur de l'enceinte des mails) | 11,55 € le m <sup>2</sup> /an |
| - 2 <sup>ème</sup> catégorie (à l'extérieur de l'enceinte des mails) | 7,80 € le m <sup>2</sup> /an  |

.../...

En exercice : 27  
Présents : 15  
Pouvoirs : 8  
Pour : 23  
Contre :  
Abstentions :

.../...

#### Droits de place – place du marché et halle

- commerçants toutes catégories 1,25 € le ml et par jour
- raccordement au branchement électrique 2,50 € par jour

#### Foires

- loteries-tirs-gaufres 3,00 € le ml
- manèges divers 1,70 € le m<sup>2</sup> jusqu'à 100 m<sup>2</sup>  
2,00 € au-delà de 100 m<sup>2</sup>

#### Stationnement caravanes ménagères des forains

- doubles-essieux et plus 47,75 € en décembre  
41,90 € en juin
- autres 30,00 € en décembre  
23,85 € en juin

La présence sur le Champ Benoist de tout véhicule exempt du « droit de place » ne sera tolérée en aucun cas.

#### Article 2 – fixe comme suit les tarifs des cirques à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023

- cirque grand chapiteau 499,85 €
- cirque enfantin sans chapiteau 18,65 €
- cirque familial 87,45 €

La présente délibération annule et remplace celle visée ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Signé :  
Le Maire,  
Sacha HEWAK